



RAPPORT D' ACTIVITES DU MOIS D'AVRIL 2010

Titres phares

- Relèvement de Monsieur EWOSAKA ARSENE, chef de la Brigade mobile du MDDEFE;
- Rencontre avec le Procureur de la République;
- Rencontre avec le juge de l'application des peines;
- Rencontre avec l'attaché juridique du MDDEFE;
- Rencontre avec les conseils en charge des dossiers PAALF;
- Réunion de travail avec la Direction Départementale de l'Economie Forestière de Brazzaville;
- Mise au point d'une stratégie d'interpellation à Pointe noire d'une chinoise présumée trafiquante de pointe d'ivoire.

Généralités

Poursuite par le coordonnateur et les tenants du département juridique des contacts initiés depuis le lancement du projet avec les personnalités ressources pouvant contribuer de façon efficace et durable au succès du programme de mise en application de la loi sur la faune. Ces rencontres ont permis de maintenir la régularisation des procédures qui pendent encore devant le TGIB à savoir:

YANG YI, SALABANDZI ARSENE, BABINDAMANA YVES, SOUKISSA DI KAYA et AUTRES, MALANDA RUDE, NGAYAMA ESTHERE, EBENGO ANTOIN(cas du Département de la Likouala).

Investigations

18 investigations ont été menées ce mois à travers les 7 arrondissements que compte Brazzaville (Makélékélé, Baongo, Mougali, Poto-poto, Talangai, Wenzé)

Département juridique

- 03 délinquants se trouvent en détention à la maison d'arrêt de Brazzaville;
- **13 cas** sont suivis par le département juridique à savoir: GUEYE CHEIK, IKAMA FRANCOIS (diligence en vue d'interjeter appel) , SOUKISSA DYKAYA DAVIDI SIDOUANE et autres, MALANDA RUDE, SALABANDZI ARSENE, GAYAMA ESTHERE et OKOUNGA STADY, Mme OSSETE née RAHARY VOLOLONA SIMONE et TOTHAUD OLGA LAURE RISQUE, OYANKE et AUTRES (en vue d'interjeter appel), MIREILLE OTANGA ,BABINDAMANA YVES, IKOUMA Christian Shoyi, BOTATA Roland et GAMBOMI Adèle, EBENGO Antoine.
- 07 cas sont programmés à l'audience à savoir: YANG YI, SALABANDZI Arsene, BABINDAMANA Yves, PEA ONIANGUET, MALANDA Rude, NGAYAMA Esthère, EBENGO Antoin.



IMPUNITE ZERO AUTOUR DE LA CRIMINALITE FAUNIQUE

- Relèvement de Monsieur EWOSSAKA ARSENE, Chef de la Brigade mobile du Ministère du Développement Durable de l'Economie Forestière et de l'Environnement.
- Ce dernier est relevé de ses fonctions par le Ministre à la suite d'un rapport réalisé par PALF pour son exercice de trafic d'influence sur la procédure juridique.
- Les rencontres avec les auditeurs et auxiliaires de justice ont eu pour objet de faire avancer et déboucher les procédures frappées d'hibernation, en faveur desquelles, ces partenaires ont promis de prendre des mesures qui s'imposent afin d'épuiser toutes les procédures relatives à la faune.
- Conditionnement d'une mission conjointe (PALF-Accord de Lusaka) d'enquête et d'interpellation d'une chinoise à Pointe noire.
- Cette chinoise s'est servie de l'Agence EMS de Pointe noire pour expédier son colis à Brazzaville où les services habilités suspectent des objets en ivoire dans ledit colis.

Département de communication

- 30 pièces médiatiques ont été produites et publiées en République du Congo à travers la presse écrite.
- Principaux sujets développés sur l'application de la loi sur la faune: «Des procédures engagées contre les trafiquants illégaux des espèces protégées, Un trafiquant condamné à 5 ans d'emprisonnement avec sursis, Un agriculteur trafiquant de chimpanzé devant la barre, Trois trafiquants dont deux agents de la force de l'ordre devant le juge, Un agriculteur trafiquant de chimpanzé devant la barre, Pour 9 objets d'ivoire trafiqués, un congolais écoper de 5 ans d'emprisonnement avec sursis, Arrestation d'un trafiquant à Impfondo, Le sort du trafiquant chinois attendu en début de cette semaine, Criminalité faunique en forte recrudescence, Comparution d'un trafiquant d'ivoire à Impfondo. »

Politiques extérieures

- Poursuite des rencontres avec le Procureur général près la cour d'appel, le Procureur de la République près les Tribunaux de Grande Instance de Brazzaville, le juge d'instruction du cinquième cabinet du TGI et les juges de la première, deuxième et troisième chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en vue d'identifier les différents problèmes qui lambinent les procédures déposées au parquet.
- L'une des recommandations de ces rencontres est d'informer régulièrement les autorités judiciaires doivent prendre des mesures adéquates.